



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement culturel
DFCPAJI_D2024_0069

MUba Eugène Leroy
Mise à disposition gracieuse
du MUba Eugène Leroy

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5° ;

Vu, l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0069 du 29 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Considérant la demande de l'Association Atelier Lyrique Tourcoing qui a sollicité la mise à disposition du MUba Eugène Leroy pour l'organisation d'un concert dans le cadre de de leur saison 2023 / 2024,

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec l'Association « Atelier Lyrique Tourcoing » dont le siège social est situé au 82, Boulevard Gambetta à Tourcoing (59200), dont le numéro de Siret est le 33317177500013, représentée par Madame Catherine Noël-Lautem, pour la mise à disposition à titre gracieux du MUba Eugène Leroy, le dimanche 24 mars 2024, pour l'organisation du concert « *Flûte et soupirs* ».

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 19/03/2024

. Maenhout. P.
Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : 28 MARS 2024

Publié sur le site de la Ville le : 29 MARS 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0069 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/03/2024

Objet : Mise à disposition gracieuse du MUba

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaines de compétences par themes - Culture

Date de télétransmission : 28/03/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0069 - D_cision Mise _ disposition Gracieuse MUba - Atelier Lyrique_sign_.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240328-DAJI_D2024_0069-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/03/2024

